

Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain
Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2016

L'an deux mil seize, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Présents :

M. Alain DOULÉ, Mme Valérie FLATTOT, M. Jean-Yves DUMONT, M. Roger CUZIN, Mme Monique FOYARD, Mme Mauricette DUBOIS, M. Carlos PINTO, M. Jérôme DEBRUERE, M. Emmanuel GALOCHE, Mme Valérie ZARAMELLA.

Excusés : M. Hervé ALBRAN, Mme Christine SARRE, Mme Patricia FONTENEAU, M. Richard POBANZ, M. Alexandre FESCHET, Mme Sandra HAYOTTE, Mme Karine BIARD M. Guillaume CHAUMONT.

Mme Sandra HAYOTTE a donné pouvoir à Mme Valérie ZARAMELLA.

Mme Mauricette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Préalablement à l'ouverture de la séance le Maire sollicite l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

« SIE Chalon Sud Est - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable », l'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2016.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016 qui est adopté à l'unanimité (les membres absents lors de la séance ne prennent pas part au vote).

2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Droit de préemption urbain :

M. le Maire indique qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

3 - Régime indemnitaire du personnel communal

En application des nouvelles dispositions réglementaires, le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

4 - Contrat collectif « maintien de salaire » - Avenant au contrat

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat collectif de Prévoyance maintien de salaire souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale applicable au 1^{er}/01/2017, et fixant le taux de cotisation à 2,16 %.

5 - CDG 71 - Contrat d'assurance groupe risques statutaires

M. le Maire rappelle que la commune a souscrit au contrat d'assurance groupe risques statutaires proposé par le centre de gestion 71. Ce contrat arrivant à son terme le 31/12/2017, le CDG va engager une procédure de mise en concurrence auquel il est proposé de participer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de Saône et Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour une mise en œuvre au 1^{er}/01/2018 pour une durée de 4 ans.

6 - CDG 71 - Contrat prévoyance

Conformément à la réglementation le Centre de Gestion de Saône et Loire ayant proposé de réaliser une mise en concurrence en vue de la passation d'une Convention de Participation dans le domaine de la Prévoyance, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour s'associer à cette procédure, et pour accorder une participation financière d'un montant de 10 € /mois et par agent.

7 - Siced Bresse Nord - Convention création d'un point d'apport volontaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative à la création d'un point d'apport volontaire au Champ de Foire et la mise à disposition gratuite des terrains nécessaires à son emprise.

8 - Cession d'un terrain communal rue de la Planche - Constitution de servitudes

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal a autorisé la cession d'un terrain communal rue de la Planche à M. et Mme Nicolas GAUTHIER et autorisé par délibération du 15/02/2016 la constitution de servitudes sur la parcelle communale AM n° 120. Considérant la modification du projet de construction de M. et Mme GAUTHIER et l'implantation de certains réseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité rapporte les termes de la délibération du 15/02/2016 et autorise la constitution de servitudes sur la parcelle communale AM n° 120 au profit des conjoints MORIN d'une part et de M. et Mme Nicolas GAUTHIER d'autre part selon les tracés figurant aux plans présentés.

9 - Bâtiments communaux - Agenda d'accessibilité programmée des ERP

M. le Maire ayant rappelé les obligations réglementaires relatives à la mise en accessibilité des équipements recevant du public et la possibilité de solliciter un agenda de mise en accessibilité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur 6 ans présenté pour 11 bâtiments communaux.

10 - Repas Municipal 2017

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire le repas offert aux personnes ayant travaillé ou œuvré pour la commune, fixe la date au samedi 28 janvier 2017, et le montant de la participation à 19 € pour les conjoints des personnes invitées.

11 - SYDESL - Rapport annuel

A l'unanimité le Conseil Municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport d'activités 2015 du SYDESL.

12 - Ouverture des commerces le dimanche - Année 2017

Par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande présentée par le directeur du libre-service ATAC d'ouvrir les dimanches 24 et 31/12/2017 toute la journée.

13 - SIE Chalon Sud Est - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

A l'unanimité le Conseil Municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport établi par le SIE chalon sud-est, sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2015.

14 - Questions diverses :

SYDESL - remplacement de matériels vétustes

Dans la poursuite des investissements réalisés pour le remplacement des matériels d'éclairage vétustes, le SYDESL propose le remplacement de toutes les commandes par des horloges astronomiques. Le montant des travaux est estimé à 18 000 €HT, avec une participation de la commune d'environ 9 000 €.

SYDESL - Modification du réseau éclairage public aux Jacquots : Présentation du projet sur plans.

Présentation du SCOT de la Bresse Bourguignonne

PLUi : M. le Maire fait un retour sur les corrections apportées par le bureau d'études au diagnostic ; celui-ci a été présenté aux personnes publiques associées le 1^{er} décembre et en réunion publique le 5 décembre. Le document est consultable sur le site de la communauté de communes des Portes de la Bresse (www.cc-portes-de-la-bresse.fr).

Charte éco exemplaire : L'association cantine scolaire est favorable aux actions de sensibilisation et avec éventuellement l'utilisation d'un gâchimètre pour mesurer les restes de repas. La charte sera donc finalisée et transmise au SICED Bresse Nord.

Médiathèque : Roger CUZIN fait un compte rendu de la soirée musicale organisée à la médiathèque dans le cadre de la saison culturelle du Conseil Départemental qui a connu un vif succès.

Mme Valérie FLATTOT informe de la parution prochaine d'un flash info. Elle invite les conseillers à transmettre les articles.

Remerciements au comité de fleurissement pour les décors de Noël.

M. Jean-Yves DUMONT informe de l'installation d'un ossuaire au cimetière.

M. Jean-Yves DUMONT indique que tous les lots de bois constitués ont été vendus.

Après analyse des offres reçues pour le remplacement des menuiseries de l'école élémentaire, l'entreprise GUIGUE a été classée 1^{ère} montant de base du marché 18 130 € HT (plus-value pour vitrage sécurit face extérieure 1 958 € HT).

Visites de fin d'année aux séniors : M. le Maire rappelle que les conseillers ont reçu leur tournée.

Invitation de la municipalité, du CCAS et du restaurant scolaire de Tronchy au marché de Noël le 18/12/2016 de 9 à 18h.

Conseil Municipal dates prévisionnelles : Mardis 17/01/2017, 14/02/2017, 21/03/2017 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Alain DOULÉ remercie les participants, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 23h15.

La secrétaire de séance

Mauricette DUBOIS



Le Maire,

Alain DOULÉ



Affiché à la porte de la mairie, le
16/12/2016
Le Maire, Alain DOULÉ



